

LES CHIFFRES

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN 2022

6,22 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

4,56 %

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



5,88 %

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



6,85 %

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



7 664
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2022

508

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



3 139

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



4 017

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



779 036 €
FINANCÉS AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS

1 476 863 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2022

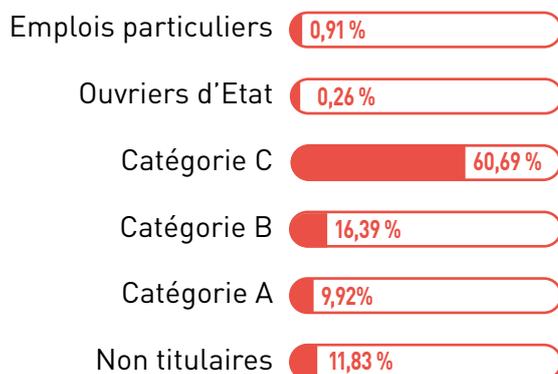
AIDES
PONCTUELLES :
697 827 €
financés via la
plateforme
des aides

DÉTAIL DES EFFECTIFS

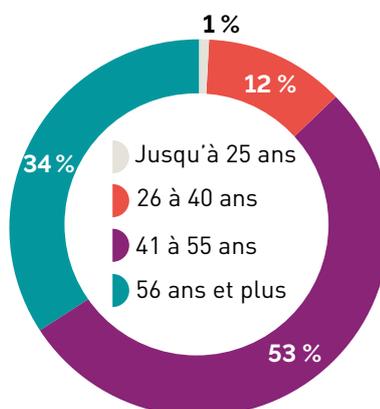
	Effectifs	BOE	TED
Côte-d'Or	26 179	1 575	6,02 %
Doubs	27 171	1 820	6,70 %
Jura	10 276	647	6,30 %
Nièvre	9 483	590	6,22 %
Haute-Saône	5 963	463	7,76 %
Saône-et-Loire	23 672	1 422	6,01 %
Yonne	12 991	747	5,75 %
Territoire de Belfort	7 414	400	5,40 %
Total Bourgogne-Franche-Comté	123 149	7 664	6,22 %

LES BOE EN 2022

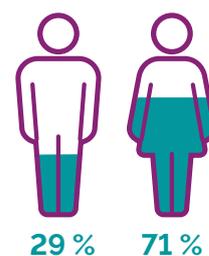
Statut



Âge



Sexe



VOTRE CONTACT EN RÉGION :

Fabrice Geurts,
Directeur territorial au handicap du FIPHP

L'ACTION DES TERRITOIRES

pour une Fonction publique inclusive

Zoom sur les troubles musculo-squelettiques

Les TMS constituent la première cause de maladie professionnelle reconnue en France (88 %). Dans la Fonction publique, la prédominance de TMS dans les maladies professionnelles des agents est de 94 % pour la Fonction publique territoriale et 95 % pour la Fonction publique hospitalière. S'engager dans une démarche adaptée de prévention est donc indispensable pour réduire durablement leur apparition et améliorer la qualité de vie au travail des agents. Le FIPHFP a organisé une session de sensibilisation sur les TMS pour permettre aux employeurs publics d'identifier les risques pouvant en provoquer : comment les prévenir ? et le cas échéant, comment accompagner un agent qui en souffre ?

Une mobilisation renforcée autour de l'apprentissage

La première étape du Tour de France de l'apprentissage en 2022 s'est effectué en Bourgogne-Franche-Comté, en format distanciel. Le webinaire a permis de présenter les aides dédiées à l'apprentissage et rappeler que le développement de ce dispositif est une des priorités du FIPHFP et de l'État : des efforts conséquents sont mis en œuvre pour renforcer la visibilité des offres en apprentissage et améliorer la prise en charge financière.

Utilisant le parcours de l'apprenti comme fil rouge, le webinaire a ensuite été rythmé par les témoignages d'employeurs publics, de Cap emploi, de CFA, et de l'Agefiph sur :

- ▶ L'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'apprentissage,
- ▶ La prise en compte des situations de handicap par le CFA,

- ▶ L'appui du Référent Handicap Formation,
- ▶ L'accueil de l'apprenti en situation de handicap par l'employeur.

Deux groupes de travail se sont réunis plus tard dans l'année, l'un regroupant les services publics de l'emploi et le second les centres de gestion. Ils avaient pour objectif de trouver des modalités opérationnelles pour augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pouvant bénéficier de l'apprentissage dans la Fonction publique, et notamment dans la Fonction publique territoriale. Ces groupes de travail ont permis de définir une méthode de travail commune, avec un service public de l'emploi qui informe et accompagne des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers l'apprentissage, et des centres de gestion qui, à partir des candidats proposés par le service public de l'emploi, proposent de manière ciblée les candidatures aux employeurs publics.

Rencontre du club des correspondants handicap

En 2022, le club des correspondants handicap s'est réuni à deux reprises dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Une première édition en février a permis à Fabrice Geurts, directeur territorial du handicap, de présenter aux référents handicap et partenaires présents le nouveau catalogue des interventions du FIPHFP, actualisé au 1^{er} janvier 2022.

Le club s'est réuni de nouveau en mai pour échanger sur diverses problématiques :

- ▶ La possibilité pour les fonctionnaires de réaliser des bilans de compétences et des formations durant les arrêts de travail, ainsi que des meilleurs processus permettant leur implémentation,
- ▶ Le rôle et la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.



Développer les partenariats avec les EA et les ESAT

En mai 2022, une circulaire est venue modifier le plan de transformation des ESAT, engagé en 2021. L'objectif majeur est d'améliorer la fluidité et la diversité des parcours des bénéficiaires. Cette circulaire a été l'opportunité d'organiser un temps d'échange avec les employeurs publics de Bourgogne-Franche-Comté pour mieux faire connaître les EA et les ESAT, et examiner comment mettre en place des partenariats avec eux.

Une journée pour accueillir les nouveaux référents handicap

Tous les ans, le FIPHFP anime une journée d'accueil pour les nouveaux référents handicap des trois versants de la Fonction publique de la région. Organisée le 5 juillet 2022, elle a permis aux participants d'échanger sur leurs nouvelles missions avec le directeur territorial du handicap et de :

- Comprendre la notion de handicap au travail,
- Connaître les principaux aspects de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique,
- Découvrir les aides et les dispositifs permettant de favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents handicapés.



Fabrice Geurts
directeur territorial
au handicap du FIPHFP

LE MOT DU DTH SUR L'ANNÉE



La région Bourgogne Franche-Comté a une pyramide d'âge plus élevée que la moyenne nationale, et une mobilité moins importante. Le contexte de la baisse d'attractivité des métiers de la Fonction publique a renforcé les enjeux liés aux maintiens et aux recrutements, notamment pour les filières techniques où la pénibilité conduit à des départs en retraite anticipés. Le défi à relever est donc important et je suis fier de dire que le FIPHFP soutient et encourage toutes les initiatives et démarches permettant d'anticiper les situations d'inaptitude, ainsi que le développement du sourcing permettant de recruter des compétences parmi des candidats en situation de handicap.

En 2022, nous avons identifié une attente toujours croissante pour des réponses personnalisées aux employeurs publics : des réponses adaptées à leur organisation comme à la situation de l'agent concerné. Le FIPHFP en Bourgogne-Franche-Comté est toujours à leur écoute, notamment via une amélioration du traitement des réclamations pour renforcer collectivement le service rendu.